

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉTECTIONS FONCTIONNALITÉS FORPREV 2

Questions	Réponses
Pour les formateurs d'entreprises, est ce que l'habilitation est toujours à renouveler comme pour les OF ?	Sans certificat, le formateur, même s'il est formateur d'entreprise, ne pourra plus dispenser de formation. Il est tenu de tenir à jour ses compétences via le MAC. Le formateur n'est plus rattaché à l'habilitation de l'entité dans la procédure d'habilitation. Il n'a qu'un rôle de certificateur.
Comment faire si le formateur change avant le démarrage de la session ?	Pour rappel, il est possible de créer les sessions jusqu'à 3 mois après le dernier jour de la formation. Les données peuvent être enregistrée une fois la formation terminée ainsi vous êtes sûre de la véracité des données.
Comment faire quand on fait une erreur de saisie de stagiaire, de sa date de naissance ou qu'il y a une validation d'un absent	La double validation entité/formateurs évite ce genre d'erreur. Si le formateur repère une erreur dans la saisie, il peut renvoyer la session vers l'entité qui procédera aux modifications. Il en est de même avant la validation des certificats par le formateur
L'adresse mail du formateur enregistré sous FORPREV est fausse, comment peut-on la corriger ?	Il vous faut contacter la maintenance FORPREV via les possibilités indiquées sur la page d'accueil du site
Concernant l'édition des certificats j'ai remarqué un seul certificat par participant et donc un seul document par participant. Peut-on imprimer en fusionnant les certificats sur un seul pdf comme dans FORPREV 1 ?	Non, ce n'est actuellement pas possible. Cependant à la suite de demandes de plusieurs entités, cette demande est remontée à l'INRS qui n'envisage pas de changer ce format pour le moment
Le GENCODE édité est-il toujours actif en cas de modification de taille du pdf du certificat ?	A priori non, il ne s'agit pas d'une question de taille. Néanmoins, une taille trop petite ne sera pas lisible.
Comment ça se passe si on déménage ?	En cas de déménagement, il vous appartient dans un premier temps de faire les démarches nécessaires auprès de votre CFE. Vous pourrez ensuite mettre à jour vos données FORPREV (SIRET et adresse). Ces mises à jour nécessitent obligatoirement une validation administrative de la Caisse de rattachement
Faut-il que l'entité et le formateur aient la même caisse de rattachement ?	Non, c'est indépendant. En tant qu'entité, vous pouvez faire appel à un formateur partout en France En tant que formateur, vous pouvez intervenir sur l'ensemble du territoire
Si on souhaite avoir une habilitation supplémentaire pour une autre formation vaut-il mieux la faire avant la fin de l'habilitation en cours ?	Non : les différentes demandes d'habilitation sont maintenant déconnectées. Contrairement à FORPREV 1, il n'est pas nécessaire d'attendre la fin d'une instruction avant de faire une nouvelle demande d'habilitation
L'histoire des conformités de clôture a été supprimée ?	Oui
Le gestionnaire n'a plus la main sur le n° Forprev du participant ?	Il n'en a pas besoin. Les acteurs n'ont de toute façon plus de numéro FORPREV
Le participant perd son numéro FORPREV s'il ne fait pas le MAC ?	Pas immédiatement. Néanmoins, FORPREV 2 sera régulièrement « purgé » des éléments « vides ». Les délais restent à déterminer en fonction de l'utilisation

<p>C'est assez embêtant de dépendre du formateur on perd en réactivité</p>	<p>Effectivement, il est maintenant obligatoire de passer par une double validation entité et formateur. Cette mise en place est utile pour éviter les éventuelles erreurs et usurpation d'identité.</p> <p>Toutefois, et après test d'un participant, il est possible de créer la session SIMPLEMENT avec le formateur, enregistrer les données puis quand la formation est terminée, inscrire les stagiaires présents et valider les admis puis soumettre. Cela facilitera sans doute la gestion de vos dossiers.</p>
<p>Quand conseillez-vous de lancer le renouvellement de l'habilitation ?</p>	<p>Vous pouvez la demander jusqu'à 1 an avant la date d'échéance de l'habilitation.</p> <p>Plus vous la demandez tôt, moins vous avez de risque de rupture entre les 2 habilitations</p>
<p>Votre présentation power point nous sera-t-elle transmise ?</p>	<p>Elle sera mise en ligne sur le site de la Carsat MP très prochainement</p>
<p>2 formatrices de notre établissement n'ont pas réussi à s'identifier, elles pensent que leurs accès n'ont pas été activés. De ce fait, une des formatrices n'a pas pu valider une des sessions. Comment faire ?</p>	<p>Initier la procédure de 1ère connexion pour les formateurs en suivant le guide dans la FAQ ou documentation</p>
<p>Bonjour, si une session réalisée en novembre a oublié d'être déclarée sous l'ancien forprev, comment peut-on générer les cartes ? merci</p>	<p>Cela dépend de la date de fin de la formation. Si le délai a dépassé 3 mois, aucun certificat ne pourra être édité. Il faudra délivrer une attestation de formation aux stagiaires</p>
<p>Quand vous dites d'envoyer un mail c'est via Forprev ou y-a-t-il une autre adresse ?</p>	<p>Tout dépend de l'objet de votre demande. Si le sujet est l'habilitation, vous pouvez nous écrire directement prevention.habilitation@carsat-mp.fr</p> <p>Si en revanche le sujet est FORPREV et des difficultés de connexion, il convient de prendre contact avec la maintenance du site.</p>
<p>Bonjour, mon entreprise a changé de nom, que dois-je faire ?</p>	<p>Faire une demande de modification de tronc commun partie administrative à envoyer pour validation via forprev</p>
<p>Bonjour, nous sommes une entreprise. Nous avons plusieurs formateurs internes SST. Un formateur SST peut-il être également délégataire ?</p>	<p>Oui cela est possible de choisir des rôles multiples pour les formateurs</p>
<p>Comment fait-on pour se connecter à forprev 1 ?</p>	<p>www.forprev.fr puis cliquer dans le cadre « accès à l'ancien Forprev » sur la droite de l'écran</p>
<p>Sur FORPREV 2, avons-nous un récapitulatif des formateurs de notre entité ?</p>	<p>Non, cette version ne rattache pas le formateur à l'entité, le formateur est seulement rattaché au moment de la déclaration des sessions déclarées par l'entité habilitée</p>
<p>Je ne suis pas sûre de très bien comprendre, car nous avons bien obligation de faire valider les sessions par un formateur</p> <p>Mais si on le souhaite, avons-nous la possibilité d'en rattacher ?</p>	<p>Oui, le formateur est rattaché au moment de la déclaration de session seulement et n'est plus rattaché directement à l'entité</p> <p>Le rattachement ne s'opère qu'au moment de la déclaration de session, pas de rattachement possible à l'entité</p>
<p>Mon formateur a réalisé son MAC une semaine avant la déclaration et la réalisation d'une première session sur FORPREV 2 soit le 26 janvier 2023. Quelle procédure faire pour qu'il puisse être rattaché à mon organisme. Comment le rattache-t-on ?</p>	<p>Suivre la procédure de déclaration de session (FAQ et DOCUMENTATION)</p> <p>Le formateur n'est jamais rattaché à l'entité dans le compte entité habilitée : il est seulement rattaché au moment de la réalisation de la session</p>